

RELEVÉ DES DÉCISIONS DES AG DE PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE PARIS ET CRÉTEIL

Revendications

Sont approuvées les revendications suivantes :

a) Sur les conditions de travail

- le retour immédiat à un dédoublement systématique de la 2e heure de philosophie dans les Terminales technologiques
- le retour immédiat à quatre heures/élève en philosophie dans les Terminales Scientifiques (TS)
- l'instauration d'un dédoublement systématique de la 4e heure en Terminale Économique et Sociale (TES)
- la fin des classes mixtes « L-ES » ou « S-ES » et, en tout état de cause, des horaires séparés en philosophie
- le respect de tous les personnels, qu'ils et elles soient contractuel-le-s, titulaires de postes fixes ou titulaires sur zone de remplacements et, dans le cas des TZR en particulier, la fin des affectations sur plus de 2 établissements et des affectations hors zones
- le plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe, nécessaire à des conditions correctes d'enseignement
-

b) Sur les conditions de correction

- la décision du SIEC de choisir la résidence administrative (et non plus personnelle) pour affecter les missions a posé problème puisque certains collègues sont susceptibles de corriger leurs propres élèves.
- la récupération des copies à 16h (et non plus 12h), nous a enlevé de fait une demi-journée de correction, sans que le nombre de copies soit diminué par ailleurs.
- Enfin, du fait du délai de récupération des copies, la réunion d'entente a été déplacée au lundi, date tardive – et qui enlève des journées de correction - si les copies alors corrigées doivent servir de "test" pour la détermination des critères de correction.
- un délai de correction de 15 jours minimum pour la correction des copies et donc une anticipation de l'épreuve de philosophie au lundi.
- un nombre maximum de 100 copies en L, 120 en ES/S et 150 en STMG/STI/ST2S
- le retour au fonctionnement antérieur (résidence personnelle) des affectations pour les missions de correction
- le respect d'un demi-paquet de copies pour les stagiaires.

Action

L'AG de Paris a voté par 63 voix (environ 80 participants) de porter au Ministère les 13 revendications précédentes

L'AG de Créteil appelle à procéder à une rétention de notes de 24h, par rapport à la date limite officielle de saisie des notes fixée au jeudi 12h et donc à rendre ses notes le vendredi 1^{er} juillet à 12h. Environ 60 collègues ont indiqué qu'ils/elles prendraient part à cette action.

L'AG de Paris a décidé par 49 voix la rétention des notes au delà de 12 h le jeudi 30 juin 2016 et demandé à être reçu au Ministère le même jour à 14 h

L'AG de Paris appelle par 59 voix au rassemblement de 14 h au Ministère et à participer à l'assemblée générale qui s'ensuivra afin de décider du sort de la mesure de rétention de notes.

L'AG de Paris a nommé et mandaté Pascal Verrier et Philippe Danino délégués titulaires ainsi que Nicolas Janny et Jean Marc Bedecarrax en tant que suppléants pour la représenter.

L'AG de Créteil et de Paris appellent à **un rassemblement au Ministère de l'Éducation Nationale, jeudi 30 juin à 13h30** pour porter ces revendications.

Assurer le succès de ces actions

Nous invitons les collègues de l'académie de Versailles, de Paris et d'ailleurs qui souhaiteraient agir dans le même sens dans leur académie à nous contacter à l'adresse philomobilisation2015@gmail.com, afin de contribuer concrètement avec elles/eux à y organiser la mobilisation.

Nous appelons l'ensemble des correcteurs.trices des académies de Paris, Créteil et Versailles à **profiter des réunions d'harmonisation pour assurer le succès de la mobilisation**, en tenant des AG, en faisant connaître le rassemblement et en organisant concrètement la rétention des notes (en constituant des listes mails, en échangeant les téléphones de correcteurs.trices intervenant sur le même centre, en étant présent.e.s au rassemblement pour faire face collectivement aux pressions).

Le collectif des professeurs de philosophie d'Ile de France
Le 20 juin 2016

